

Et la motion étant mise aux voix que le bill passe, la Chambre se divise; et la question est résolue affirmativement.

*Ordonné*, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Actes pour amender les actes d'incorporation de la Compagnie du chemin de fer de *Brockville* à *Ottawa*, et de la Compagnie du chemin de fer du *Canada Central* et pour pourvoir à la fusion des dites compagnies, et lesquels sont lus pour la seconde fois, et sont adoptés.

*Ordonné*, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Société des cultivateurs de la vigne du *Canada*, étant lu,

*Ordonné*, que le dit ordre soit rescindé.

*Ordonné*, que le bill soit retiré.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill concernant les timbres apposés sur les billets promissoires et les lettres de change, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Wood* fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Et alors. la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeu*di*, 18 avril 1878.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par M. *St. Jean*,—la pétition de la Chambre de Commerce d'*Ottawa*, et autres, marchands de la cité d'*Ottawa*.

Par M. *Roy*,—la pétition de *L. Dionne* et autres, de *St. Denis*, la pétition de *C. T. Ancil* et autres, de *St. Philippe de Néry*; et la pétition du révérend *E. Demers* et autres, de *Mont-Carmel*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :

La pétition du rév. *Edouard Dufour*, curé, et autres, de *St. Roch des Aulnets*, demandant que le droit d'accise sur la fabrication du tabac étranger soit augmenté de dix centias par livre, ou le même droit sur la fabrication du tabac canadien réduit d'autant.

Sur motion de M. *Cartwright*, secondé par Sir *Albert Smith*,

*Résolu*, que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle reste ajournée jusqu'à trois heures de l'après-midi, samedi prochain, et que les mesures du gouvernement aient priorité immédiatement après les affaires de routine.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les personnes emprisonnées à défaut de donner caution qu'elles garderont la paix, étant lu,